



## **Critères de sélection pour les Jeux mondiaux 2025**

*Nota : En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise aura préséance.*

- Le présent document a pour objet de décrire le processus de qualification et les procédures de sélection de Racquetball Canada pour déterminer les athlètes qui seront choisis pour représenter le Canada aux Jeux mondiaux 2025.
- L'équipe canadienne des Jeux mondiaux 2025 sera sélectionnée par le comité de la haute performance sur la base du système de classement de ce critère, avec l'approbation finale du conseil d'administration.
- La composition de l'équipe pour les Jeux mondiaux de 2025 sera déterminée par le processus de qualification de l'International Racquetball Federation (IRF).

### **1. Critères généraux**

Pour être admissible à être membre de l'équipe des Jeux mondiaux 2025, tous les athlètes doivent :

- a) Être citoyen(ne) canadien(ne) ;
- b) Avoir un passeport canadien valide dont la date d'expiration est avant le 17 février, 2026 ou à cette date ;
- c) Être membres en règle de Racquetball Canada et avoir payé leur cotisation ;
- d) Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes de l'International Racquetball Federation et de l'International World Games Association (IWGA) en matière d'admissibilité ;

### **2. Critères spécifiques**

- 2.1 L'équipe pour des Jeux mondiaux 2025 sera sélectionnée selon le processus suivant:
  - 2.1.1 Les premiers athlètes masculins et féminins sélectionnés seront le mieux classé homme canadien de l'International Racquetball Tour (IRT) et la mieux classé femme canadienne du Ladies Pro Racquetball Tour (LPRT) qui sont dans le top 10 du classement en date du mercredi suivant immédiatement l'événement de sélection de l'hiver 2025 de Racquetball Canada.
  - 2.1.2 Si aucun athlète canadien ne se qualifie à l'IRT et/ou au LPRT, la sélection sera alors basée uniquement sur le classement par points des Jeux mondiaux de 2025 et les premiers athlètes sélectionnés seront les meilleurs qualifiés du Points de classement des Jeux mondiaux 2025.

### **3. Procédure de sélection**

- 3.1 Le meilleur homme des qualifications et la meilleure femme des qualifications représenteront le Canada en simple et en équipe en double mixte.

- 3.2 Si un athlète sélectionné n'assiste pas aux Jeux mondiaux, il / elle sera simplement rayé de la liste et remplacés selon les Points de classement des Jeux mondiaux 2025.

#### **4. Points de classement des mondiaux 2025**

- 4.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :
- a. Épreuve no 1 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2024 - simple open
  - b. Épreuve n° 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2025 - simple open
- 4.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale dans une compétition. Les points énumérés en 4.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

Position	Points
1	100
2	82
3	66
4	52
5	40
6	32
7	24
8	18
9	12
10	6
11	3
12	1
Other	0

- 4.3 Les épreuves sont pondérées pour déterminer le classement final. Le poids d'une épreuve indique le nombre utilisé pour multiplier les points obtenus pour chaque épreuve. La pondération des épreuves est la suivante :
- 4.3.1 Points de classement des Jeux mondiaux 2025 :
- a. Voici les pourcentages utilisés pour le classement par points :
    - Épreuve no 1 = 45 %
    - Épreuve no 2 = 55 %
  - b. Dans le cas où seulement une épreuve de sélection est organisée, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
    - Épreuve no 1 ou 2 = 100 %
- 4.4 Si aucun des événements de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu:
- a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer l'équipe des Jeux mondiaux 2025
  - b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada
  - c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité jusqu'à 5 membres
  - d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :

- Le classement de Racquetball Canada
  - Le classement du Pro Tour
  - Les résultats canadiens et internationaux récents
  - La conformité du programme de surveillances des athlètes (AMP)
  - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)
- 4.5 Les décisions d'annulation ou de report de tout événement spécifiée dans la présente critère seront prises : a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple quand il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile d'organiser l'événement ou de le tenir à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Racquetball Canada); et b) dès que raisonnablement possible après que Racquetball a eu connaissance de l'impossibilité de tenir l'événement.
- 4.5 Si plusieurs athlètes ont le même nombre de points, l'athlète le ou la mieux classé(e) au classement de Racquetball Canada après que la dernière épreuve a été prise en compte, sera considéré(e) comme l'athlète le ou la mieux classé(e) en ce qui concerne les points de classement de sélection.

## **5. Clause d'exemption**

- 5.1 Si un(e) athlète est blessé(e) avant le début d'une épreuve de sélection et ne peut donc pas y participer, il ou elle peut faire une demande d'exemption. Une note de son médecin, de son physiothérapeute ou de son thérapeute sportif confirmant sa blessure doit être envoyée à la directrice de sport haut niveau au plus tard 21 jours après le premier jour de l'événement pour lequel l'exemption est demandée.
- 5.2 Si des circonstances autres qu'une blessure empêchent un(e) athlète de participer à une compétition de sélection de Racquetball Canada, il ou elle peut soumettre ces circonstances au comité de haute performance de Racquetball Canada pour qu'il les évalue. Les demandes d'exemption doivent respecter la procédure suivante :
- 5.2.1 Toutes les demandes d'exemption d'une compétition de Racquetball Canada pour des motifs autres qu'une blessure doivent être soumises à la directrice de sport haut niveau performance au plus tard 7 jours du premier jour de l'épreuve. Aucune demande d'exemption ne sera prise en compte après cette date limite.
- 5.2.2 La demande doit être faite par écrit, décrire les circonstances, et les preuves à l'appui doivent être envoyés par courriel ou par la poste au bureau national de Racquetball Canada.
- 5.2.3 En cas de demande d'exemption pour l'école / les examens, une note de l'administration ou de l'enseignant / professeur doit être soumise avec la demande.
- 5.2.4 Le comité de haute performance évaluera toutes les demandes, et il rendra sa décision par écrit.
- 5.3 Résultat de classement pour une exemption approuvée :
- 5.3.1 Les points des critères d'exemption correspondent à la moyenne du classement de l'athlète dans les trois dernières épreuves de sélection du calendrier de Racquetball Canada (en arrondissant à 0,49 vers le bas et à 0,5 vers le haut), puis en ajoutant 2 places.

- 5.3.2 Les athlètes qui n'ont pas été classés dans l'une des épreuves de sélection se verront attribuer une place de plus que le nombre d'athlètes dans le tirage au sort de l'épreuve manquée ou 13 (s'il y a moins de 12 athlètes dans le tirage au sort).
- 5.4 Dès qu'un(e) athlète a commencé sa première partie lors de l'épreuve de sélection de l'équipe nationale en cours, son résultat sera déterminé sans aucun rapport avec les précédentes épreuves de sélection de l'équipe nationale.

## **6. Retrait d'un(e) athlète**

- 6.1 Le Comité de la haute performance se réserve le droit de retirer la nomination d'un(e) athlète à l'équipe canadienne :
- 6.1.1 Si l'athlète n'a pas participé aux camps d'entraînement obligatoires organisés par Racquetball Canada avant l'événement.
- 6.1.2 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans l'accord de l'athlète de Racquetball Canada.
- 6.1.3 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans le Code de conduite de Racquetball Canada.
- 6.1.4 Si l'athlète n'a pas respecté les exigences du programme d'entraînement et/ou de la compétition communiquées précédemment.
- 6.1.5 Si l'athlète ne respecte pas les autres conditions de nomination précisées par Racquetball Canada au moment de la nomination.

## **7. Confirmation des inscriptions**

- 7.1 Le 3 mars 2025, Racquetball Canada déterminera les athlètes (et les athlètes remplaçants) qui seront proposés pour la nomination au IRF et IWGA pour les postes de l'équipe canadienne des Jeux mondiaux 2025. Sous réserve de toute révision requise par la décision d'un(e) athlète de refuser d'être nommé(e) en tant que membre de l'équipe canadienne des Jeux Mondiaux 2025 ou par l'incapacité d'un(e) athlète de participer à un niveau de compétition en raison d'une réduction de ses activités pour des raisons de santé, Racquetball Canada soumettra au IRF et IWGA sa liste d'athlètes et de remplaçants nommés pour l'équipe canadienne des Jeux mondiaux le 10 mars 2025.

## **8. Financement**

- 8.1 Les athlètes sont responsables de leurs propres dépenses pour assister à tous les événements de sélection de l'équipe des Jeux mondiaux 2025.
- 8.2 Racquetball Canada financera les athlètes de participer aux Jeux mondiaux 2025.
- 8.3 Tout financement et soutien est sujet au budget de Racquetball Canada et n'est pas garanti.

## **9. Appels**

- 9.1 Les nominations de Racquetball Canada pour les Jeux mondiaux 2025 peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appel de Racquetball Canada (<https://racquetballcanada.ca/politiques/?lang=fr>). Tout litige relatif aux procédures internes de nomination de Racquetball Canada pour les Jeux de mondiaux 2025 doit être porté conformément à ladite politique.

## **10. Contact**

Pour toute clarification ou question sur les Critères de sélection pour les Jeux mondiaux 2025, veuillez contacter la directrice de haute haut niveau de Racquetball Canada – Jennifer Saunders – [admin@racquetballcanada.ca](mailto:admin@racquetballcanada.ca)